

Réduction des quantités de produits phytosanitaires apportées

Le strict nécessaire

Les conclusions du Grenelle de l'environnement ont fait émerger un consensus sur la nécessité d'une politique ambitieuse de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Les plans Ecophyto qui en résultent visent ainsi à diminuer l'usage des produits phytosanitaires et à supprimer progressivement l'utilisation des molécules présentant les risques les plus forts. Dans ce contexte, l'objectif est d'accompagner la prise de risque liée aux changements de pratiques et de systèmes culturels, pour une viticulture économiquement viable, qualitative, plus respectueuse de l'environnement et moins dépendante des produits phytosanitaires.

>>> Enjeux

Risques, eau, sol, air, biodiversité, résistances, réduction des intrants, économie, santé

Prise en compte de la pression parasitaire et du stade végétatif dans le dosage des produits phytosanitaires

Mesure envisageable

- L'exploitation adapte la dose par ha de produit phytosanitaire en fonction de la pression de la maladie, du stade phénologique et de la surface totale du végétal à protéger. (INAO)

Favoriser les variétés et clones plus résistants à certaines maladies

Mesures envisageables

- Favoriser l'utilisation de variétés et de clones à moindre compacité des grappes, au port érigé.
- Favoriser le développement et l'utilisation de matériel végétal résistant aux principales maladies cryptogamiques, avec nécessité d'effectuer un ou deux traitements pour préserver la durabilité des sources de résistances et contrôler les maladies secondaires.

Favoriser les méthodes de prévention et de lutte phytosanitaire collectives

Mesures envisageables

- Initier, mettre en place, animer et adhérer à des démarches collectives de protection des vignes qu'il s'agisse de lutte ou de mesures préventives. (Exigence N2 certification environnementale)
- Participer aux opérations de confusion sexuelle dès lors qu'une démarche est initiée au niveau local.
- Participer à la prospection de la flavescence dorée.
- Participer à des réseaux d'observations des parcelles.
- Favoriser la mise en place de zones témoin non traitées permettant d'évaluer la pression épidémique en cours à l'échelle de l'exploitation viticole, de mieux connaître la sensibilité réelle de son parcellaire et d'apprécier les dynamiques de réaction de son vignoble.

→ Déjà en région

- **Plan pour accélérer la réduction de l'usage des pesticides en région Nouvelle Aquitaine, juillet 2016**
- **Réseau alerte vigne**
<http://www.vignevin-epicure.com/index.php/fre/Consultation/Alertes/Cartographie-alertes-maladies>
- **Constitution de Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) pour la lutte contre la flavescence dorée**
<http://www.gironde.chambagri.fr/services-aux-agriculteurs/vigne-et-vin/flavescence-doree-gdon.html>



- **CBC de la Veore**
http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/engager_une_demarche_collective_pour_reduire.pdf
- **DDI-vin Bordeaux**
http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/ddi-vin_bordeaux_developpement_durable_0801.pdf
- **Phyt'innov**
http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/phytinnov_evaluer_et_agir_sur_les_leviers_0801.pdf
- **Innov viti gaillacois**

→ Outils, liens vers des documents de référence...

- **Optidose**: <http://www.vignevin-epicure.com/index.php/fre/optidose2/optidose>
- **Protocole de suivi d'une parcelle témoin non traitée, IFV**
- **Calcul IFT**: <http://www.vignevin-sudouest.com/services-professionnels/formulaires-calcul/ift.php>
- http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/Methode_Le_NODU_cle0c4d14.pdf
- **Liste officielle des produits de biocontrôle**: Note de service DGAL/SDQPV/2016-853 publiée le 04-11-2016
- **Liste des produits de biocontrôle homologués en viticulture IFV 26 janvier 2017**
<http://viticulture.ecophytopic.fr/vt/m%C3%A9thodes-de-lutte/lutte-biologique/les-produits-de-biocontr%C3%B4le-homologu%C3%A9s-en-viticulture>

Favoriser certains modes de culture moins sensibles aux maladies

Mesures envisageables

- Equilibrer la taille par rapport à la puissance de la souche et à la répartition de la charge donc des fruits.
- Limiter la vigueur par le raisonnement, dès la mise en place de la vigne, du choix d'un porte-greffe adapté et éventuellement du cépage et du clone. Sur une vigne en production, la vigueur peut se maîtriser par la diminution des apports (notamment azotés) et par l'enherbement permanent (spontané ou maîtrisé) : en fonction des possibilités techniques et de la diminution de vigueur recherchée, la largeur de la bande enherbée pourra être modulée.
- Raisonner les rognages pour éliminer la jeune végétation (très sensible au mildiou), supprimer les entre-cœurs issus des prompts-bourgeons et permettre une meilleure pénétration de la pulvérisation, améliorant l'efficacité de la protection.
- Bien aérer les grappes par une taille et un mode de palissage qui assurent une répartition homogène des grappes. L'ébourgeonnage, le rognage, l'effeuillage permettent d'éviter l'entassement du feuillage ; l'éclaircissage permet d'éviter l'entassement des grappes. *(note technique commune gestion de la résistance 2017 maladies de la vigne Mildiou, oidium pourriture grise)*

Favoriser la viticulture de précision pour optimiser la stratégie de protection phytosanitaire

Viticulture mesurée

Même si les outils n'existent pas encore, la viticulture de précision doit permettre, à terme, d'automatiser les raisonnements et de traiter un grand nombre de données à l'œuvre dans l'objectif de la diminution des intrants.

Mesure envisageable

- Exercer une veille technologique sur les possibilités d'intervention phytosanitaire en intraparcellaire en fonction de la pression parasitaire et du stade végétatif.

Suivi de la réduction ou du maintien d'un niveau bas de produits phytosanitaires à travers l'indicateur de fréquence de traitement

Mesures envisageables

- Calcul par exploitation de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) et de la Quantité de Substances Actives vendues par campagne (QSA), par maladie et ravageur, et mise en perspective avec l'IFT, le NODU (NOMBRE de Doses Unités) et le NODU vert de référence.
- Suivi de l'impact sur l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) de la réduction ou le maintien d'un niveau bas de produits phytosanitaires (comme la formation, les orientations relatives à l'efficacité du matériel de pulvérisation, la réduction des quantités de produits phytosanitaires apportées et le développement du biocontrôle).

→ Déjà en région



- **Coopérative de Tutiac**
http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/de_la_diminution_de_lutilisation04112015.pdf
- **Agrobio Périgord**

→ Outils, liens vers des documents de référence...



◀ CEPVITI - Co-conception de systèmes viticoles économes en produits phytosanitaires - écophyto 2018 Ecoviti

- **Zonage a priori d'Unités de Fonctionnement de la vigne à l'aide des techniques de viticulture de précision**
http://www.vignevin.com/fileadmin/users/1fv/2015_New_Site/AE6/Fichiers/Poster_PTO_Giesco2015.pdf
- **Optidose®**
<http://www.vignevin-epicure.com/index.php/fre/optidose2/optidose>
- **Calculateur d'IFT IFV**
<http://www.vignevin-sudouest.com/services-professionnels/formulaires-calcul/ift.php>
- **http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/Methode_Le_NODU_cle0c4d14.pdf**
- **Liste officielle des produits de biocontrôle: Note de service DGAL/SDQP/2016-853 03/11/2016**
- **Liste des produits de biocontrôle homologués en viticulture, IFV, 26 janvier 2017**
<http://viticulture.ecophytopic.fr/vt/m%C3%A9thodes-de-lutte/lutte-biologique/les-produits-de-biocontr%C3%B4le-homologu%C3%A9s-en-viticulture>